



ALLOCUTION DE M. PIERRE MONAHAN

**PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE VALENER INC.**

**LORS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DE VALENER INC.**

23 MARS 2011

NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE M. PIERRE MONAHAN

Assemblée annuelle et extraordinaire de Valener Inc.

23 mars 2011 à 14 h

Palais des congrès de Montréal

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Des énoncés prospectifs au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières peuvent être faits au cours de la présente assemblée. Ces énoncés prospectifs reflètent les intentions, les projets, les attentes et les opinions de la direction de Gaz Métro inc., le commandité de Société en commandite Gaz Métro agissant à titre de gestionnaire de Valener (la «Direction du Gestionnaire»), et sont fondés sur des renseignements qui sont actuellement à la disposition de la Direction du Gestionnaire et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Les énoncés prospectifs mettent en cause des risques et incertitudes connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Direction du Gestionnaire. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels de Gaz Métro et de Valener diffèrent de façon importante des attentes actuelles telles qu'exprimées dans les énoncés prospectifs.

Bien que ces énoncés prospectifs soient fondés sur ce que la Direction du Gestionnaire estime être des hypothèses raisonnables, la Direction du Gestionnaire ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ceux dont il est question dans ces énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont à jour à la date des présentes et la Direction du Gestionnaire n'assume aucune obligation de les mettre à jour ou de les modifier pour tenir compte de faits nouveaux ou de circonstances nouvelles, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'y obligent. Vous êtes priés de ne pas vous fier indûment à ces énoncés prospectifs.

Nous vous invitons à consulter la version intégrale de la mise en garde relative aux énoncés prospectifs ainsi que la description des risques susceptibles d'affecter les résultats réels de Gaz Métro et de Valener qui figurent dans le Rapport annuel de Valener pour l'exercice terminé le 30 septembre 2010. Ce document est disponible sur SEDAR à www.sedar.com.

Seule la version prononcée fait foi

Allocution de M. Pierre Monahan

Assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Valener Inc. – 23 mars 2011

Tel que mentionné au début, je procéderai maintenant à la présentation des principaux éléments d'information financière de la période de 108 jours terminée le 30 septembre dernier. Cette période constitue le premier exercice de Valener et couvre la période entre le moment de son incorporation, le 15 juin, et le 30 septembre 2010, le jour même où elle a acquis son placement dans Gaz Métro. Le 30 septembre dernier, la réorganisation stratégique d'entreprise de Gaz Métro a été menée à terme. Toutes les parts détenues par les investisseurs publics de Gaz Métro ont été échangées, à raison d'une pour une, contre des actions ordinaires de Valener.

La négociation des actions ordinaires de Valener à la Bourse de Toronto a débuté le 1er octobre dernier, sous le symbole « VNR ». Pour sa part, Gaz Métro est dorénavant privée et n'est donc plus cotée en bourse.

Les premiers mois d'opérations de Valener ont été marqués de nombreuses réalisations, lesquelles s'inscrivent dans le plan visant la croissance et la création de valeur pour les actionnaires de Valener.

Tout d'abord, le 7 octobre dernier, Valener a réalisé un investissement additionnel de 29 millions de dollars dans Gaz Métro, maintenant ainsi sa participation économique à hauteur d'environ 29 % dans cette dernière. Valener a initialement financé cet investissement en recourant à la facilité de crédit de 75 millions de dollars dont elle dispose.

Ensuite, le 2 novembre, Valener a complété son premier appel public à l'épargne pour un montant net d'environ 38 millions de dollars, lequel a servi principalement à rembourser en totalité sa facilité de crédit.

Et finalement, le 20 décembre, Valener a acquis une participation indirecte de 24,5 % dans les projets éoliens de la Seigneurie de Beaupré, le tout à un coût approximatif de 2,9 millions de dollars.

Par cette acquisition, Valener a cristallisé l'option qui lui avait été octroyée par Gaz Métro dans le cadre de la réorganisation d'entreprise de cette dernière.

Madame Sophie Brochu vous parlera plus en détails de ces projets éoliens dans quelques instants.

Tournons-nous maintenant vers les résultats financiers de Valener pour son exercice 2010. Bien qu'elle ait été

constituée le 15 juin 2010, Valener n'a acquis son placement dans Gaz Métro que le 30 septembre dernier. Par conséquent, la perte nette après impôts de 199 000 \$ pour cette période de 108 jours provient principalement d'une dépense de taxe sur le capital, aucune quote-part dans le bénéfice net de Gaz Métro n'ayant été comptabilisée dans les résultats de Valener au 30 septembre 2010.

La proposition financière de Valener à ses investisseurs est enviable : votre entreprise touche 29 % des distributions de Gaz Métro. Elle n'a présentement aucune dette et peut compter sur la marge de manœuvre que lui procure sa facilité de crédit de 75 millions de dollars, actuellement peu utilisée. Son actif au bilan du 31 décembre 2010 s'élève à 682 millions de dollars et elle détient une participation économique significative dans un des plus importants projets éoliens au Canada.

Tel que présenté à l'assemblée extraordinaire tenue en septembre dernier dans le cadre de la réorganisation d'entreprise de Gaz Métro, Valener maintient résolument le cap pour verser à ses actionnaires un dividende annualisé de 1 \$ par action. Le 17 janvier 2011, Valener a versé un premier dividende trimestriel de 0,25 \$ par action. Le 11 février dernier, le Conseil d'administration de Valener a déclaré un deuxième dividende trimestriel de 0,25 \$ par action, payable le 15 avril prochain.

Animés par le désir d'offrir le meilleur rendement à nos investisseurs, nous avons également mis en place un régime de réinvestissement des dividendes. Ce nouveau régime, qui n'existait pas auparavant chez Gaz Métro, permet aux actionnaires de Valener de prendre avantage d'escomptes pour accroître leur placement dans les actions ordinaires de l'entreprise. Nous vous encourageons à vous prévaloir de ce programme qui ne comporte aucun frais de courtage ou de commission ni de frais d'administration.

Ainsi, pour le dividende payable le 15 avril prochain, le réinvestissement des dividendes en actions ordinaires supplémentaires se fera à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen pondéré observé sur la période de cinq jours de bourse précédant le 15 avril. Ceci constitue un avantage tangible pour nos actionnaires.

Comme vous le savez, aujourd'hui l'essentiel du placement de Valener réside dans son investissement dans Gaz Métro.

Afin de vous permettre de suivre l'évolution de votre placement, j'invite donc, monsieur Pierre Despars, vice-président exécutif, Affaires corporatives, et chef des finances de Gaz Métro, à présenter les résultats financiers de cette dernière pour son exercice terminé le 30 septembre dernier. Par la suite, madame Sophie Brochu, présidente et chef de la direction de Gaz Métro, viendra vous parler des perspectives de développement de l'entreprise.